

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Ginette Vienneau	Numéro de permis 2015647	Date d'inspection Le 13 avril 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Ginette		Numéro de téléphone (506) 226-0829	
Adresse 1741 315 Route Dunlop NB E8K 2K7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Les activités suivantes ont été observées lors de la surveillance : jeux libres, lavages des mains et le dîner.
- Discussion avec l'exploitante concernant le portail, la documentation et la planification et l'aménagement de l'environnement intérieur.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 avril 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Ginette Vienneau

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 avril 2022

\_\_\_\_\_  
Date